



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 31 août 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président
- Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)
- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
- | | |
|------------------------|--------------------|
| Yvon Bussières | Rémy Normand |
| Anne Corriveau | Patrick Paquet |
| Alicia Despins | Jean Rousseau |
| Raymond Dion | Marie-Josée Savard |
| Jérémy Ernould | Dominique Tanguay |
| Jean-François Gosselin | Suzanne Verreault |
| Geneviève Hamelin | Steeve Verret |
| Pierre-Luc Lachance | Émilie Villeneuve |
| Stevens Mélançon | Patrick Voyer |
| Michelle Morin-Doyle | |
- Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
 Me Sylvain Ouellet, greffier
 Me Julien Lefrançois, assistant-greffier
- Est absent: Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Ouverture de la séance

À 17 h 00, monsieur le vice-président Vincent Dufresne constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-0671 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil conviennent de remplacer les périodes de questions des citoyens aux points 8 et 14 par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0672 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 6 et 15 juillet 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 6 et 15 juillet 2020, tels que rédigés.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues les 8 et 15 juillet 2020 et dépôt des procès-verbaux

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues les 8 et 15 juillet 2020 et dépose les procès-verbaux.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Jérémie Ernould;
- Dépôt d'une correspondance datée du 18 août 2020 reçue de madame la conseillère Geneviève Hamelin annonçant sa démission à titre de présidente du conseil de la ville.

CV-2020-0673 **Élection du président du conseil de la ville**

Le poste de président du conseil étant vacant, le greffier ouvre la période de mises en nomination pour l'élection du président du conseil, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

monsieur le conseiller Vincent Dufresne est mis en nomination à titre de président du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Vincent Dufresne accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de président du conseil de la ville.

CV-2020-0674 **Élection du vice-président du conseil de la ville**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle-Morin Doyle,

monsieur le conseiller Sylvain Légaré est mis en nomination à titre de vice-président du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Sylvain Légaré ayant déjà accepté sa mise en nomination, tel que déclaré en son absence par monsieur le maire Régis Labeaume, celui-ci est déclaré élu par acclamation à titre de vice-président du conseil de la ville.

CV-2020-0675 **Élection du vice-président substitut du conseil de la ville**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

monsieur le conseiller Steeve Verret est mis en nomination à titre de vice-président substitut du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Steeve Verret accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de vice-président substitut du conseil de la ville.

Monsieur le président Vincent Dufresne préside la séance.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, est tenue pour une durée maximale de 35 minutes.

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger la première période de questions des citoyens de 10 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2020-0676 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2020, demandant que la direction du *Grand Marché de Québec* présente le plan de relance commerciale ainsi qu'un exposé complet de la situation des finances de l'organisme qui gère cette infrastructure, lors d'un comité plénier, d'ici la fin de l'automne 2020 - DE2020-486 (Ra-2216)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2020-486. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le *Grand Marché de Québec* (GMQ) est en opération sur le site d'*ExpoCité* depuis un an en date du 14 juin 2020;

Attendu que la construction et la conception de ce grand projet a nécessité des investissements totalisant près de 25 millions de dollars de la part des contribuables de la Ville de Québec;

Attendu que l'aménagement du *GMQ* sur le site d'*ExpoCité* a coûté beaucoup plus cher que prévu alors que la facture du projet est passée de 21,8 à 24,8 millions de dollars, une hausse de près de 14 %;

Attendu que cette information a été connue lors d'un comité plénier portant sur le budget de fonctionnement de 2019 de la Ville de Québec, le 12 décembre 2018;

Attendu que le vice-président du comité exécutif à la Ville de Québec, monsieur Rémy Normand, a affirmé que la municipalité a préféré assumer l'augmentation des coûts pour ne pas diminuer la qualité du projet;

Attendu que monsieur le maire Régis Labeaume a déjà évoqué la possibilité d'accueillir entre 4 et 5 millions de clients annuellement au *GMQ*;

Attendu qu'en février 2020, la *Coopérative des horticulteurs de Québec* (CHQ) qui gère le *GMQ* assurait être « très satisfaits » de l'achalandage des huit premiers mois d'opération alors qu'elle est incapable de fournir des chiffres précis de fréquentation quotidienne;

Attendu que le directeur général du *GMQ*, monsieur Daniel Tremblay, a mentionné lors d'un point de presse le 20 février 2020, que « le *Grand Marché* s'est rapidement positionné comme une destination incontournable » en s'appuyant uniquement sur des extrapolations;

Attendu que la navette touristique partant du *Château Frontenac* n'a pas donné de résultats concluants;

Attendu que les données d'achalandage de cette navette n'ont jamais été divulguées;

Attendu que certains commerçants ont publiquement fait état d'une baisse de l'achalandage à différentes périodes de l'année comparativement à l'ancien site et ont fait part de leurs inquiétudes;

Attendu que plus de 400 000 \$ ont été investis par la Ville de Québec en 2019 dans le cadre des festivités d'ouverture et pour des frais publicitaires ou de promotion;

Attendu que plusieurs événements tel que le spectacle de cirque *Féria l'Attraction* par *Flip Fabrique*, le *BBQ Fest* et *La parade des jouets* se sont tenus sur le site de la *Place Jean Béliveau* pour attirer de la clientèle et créer de l'achalandage près du *GMQ*;

Attendu que les seules données d'achalandage proviennent d'un sondage *Léger*, effectué en ligne auprès de 500 répondants, et sur les réponses de 540 personnes interrogées au *GMQ*;

Attendu que lors du point de presse du 20 février 2020, avant le début de la crise causée par la *COVID-19*, monsieur le maire Régis Labeaume et le directeur général de la *CHQ* ont admis que « plus d'efforts devaient être mis pour attirer plus de touristes »;

Attendu que l'achalandage estival en 2019 a été au-delà des attentes de la *CHQ*, sans toutefois être profitable si l'on se fie à la demande faite par l'organisme dans le sommaire décisionnel DE2020-368;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Québec a autorisé un prêt à terme de 300 000 \$ à la *CHQ*, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la relance commerciale de l'organisme post-*COVID-19*;

Attendu qu'à la lecture du sommaire décisionnel DE2020-368, la *CHQ* constate qu'elle a sous-évalué la durée pour déployer les efforts organisationnels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de son modèle d'affaires;

Attendu que la *CHQ* a dû apporter plusieurs ajustements au concept élaboré à la fois pour le restaurant *Les Arrivages* et le magasin général *Paniers et Pignons*, sous sa responsabilité, afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle, tout en cumulant une perte pour ces deux unités commerciales;

Attendu que la *CHQ* doit s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour redresser sa situation;

Attendu que la *CHQ* reconnaît l'importance de faire appel à un expert externe afin de mettre en place une stratégie de commercialisation adéquate pour rentabiliser celles-ci;

Attendu que celui-ci doit « dresser un portrait de la situation financière, évaluer le potentiel de nouveaux revenus ainsi que l'optimisation des dépenses, recommander des actions concrètes visant à maximiser l'expérience client et qui auront un effet positif sur l'achalandage, et ce, durant toute l'année »;

Attendu que la Ville de Québec accepte également de se priver de revenus pouvant atteindre jusqu'à 1,7 millions de dollars au cours des trois prochaines années, soit jusqu'en 2022;

Attendu qu'une étude produite par le *Groupe IBI* et la firme d'architectes *DAA* en 2010 ne recommandait pas le déménagement du *GMQ* sur le site d'*ExpoCité*;

Attendu que le site d'*ExpoCité* se trouvait dans le dernier tiers du classement des sites recommandés pour le déménagement du *Marché du Vieux-Port*;

Attendu que cette étude qui comprenait un état de situation et les orientations de développement sur le site de l'ancien marché a été présentée au comité

exécutif le 24 mars 2010;

Attendu que la *CHQ* devait gérer le projet de marché saisonnier sur le site du défunt *Marché du Vieux-Port*, et que le projet a été mis sur la glace pour l'année 2019;

Attendu que la *CHQ* a indiqué qu'elle ne pouvait gérer les installations temporaires en raison des démarches judiciaires entamées par un avocat qui s'opposaient à la démolition du bâtiment de l'ancien marché;

Attendu que le marché satellite devait voir le jour en mai 2020 près du *Bassin Louise*, dans le Vieux-Québec, avant la pandémie;

Attendu que le marché satellite doit être approvisionné principalement par les producteurs et commerçants qui sont déjà présents au *Grand Marché*, ce qui permet « d'avoir une offre beaucoup plus diversifiée et complète », selon le directeur de la *CHQ*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que la direction du *Grand Marché de Québec* présente le plan de relance commerciale ainsi qu'un exposé complet de la situation des finances de l'organisme qui gère cette infrastructure financée par les contribuables de la Ville de Québec lors d'un comité plénier, d'ici la fin de l'automne 2020.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0677 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2020, demandant que la direction du Réseau de transport de la Capitale (RTC) présente les faits saillants et un exposé complet de la situation financière du RTC lors d'un comité plénier, avant le 20 septembre 2020 - DG2020-027 (Ra-2216)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2020-027. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller

Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le *Réseau de transport de la Capitale* (RTC) a subi une baisse importante d'achalandage de ses autobus à la suite de l'écllosion de la *COVID-19*;

Attendu que cette diminution d'achalandage a atteint plus de 80 % au plus fort de la crise;

Attendu que plus de 300 chauffeurs ont été retournés à la maison par le *RTC* pendant quelques semaines, tout en gardant leur salaire de base;

Attendu qu'en temps normal, il y a de 60 à 70 employés qui attendent quotidiennement des affectations temporaires;

Attendu que le *RTC* a réduit de près de 30 % ses activités pour faire passer le nombre de départs quotidiens de 4 300 à 3 000;

Attendu que l'administration du *RTC* n'a annulé aucun parcours lors de la pandémie;

Attendu que le président du *RTC*, monsieur Rémy Normand, a évoqué des pertes de revenus potentielles de plus de 20 millions de dollars pour son organisation en raison de la pandémie, dans une entrevue accordée le 1^{er} avril 2020;

Attendu que le président du *RTC* a également souligné que les pertes nettes étaient estimées à 6 millions de dollars par mois d'ici la fin de la crise;

Attendu que la contribution des usagers couvre environ le tiers du budget de fonctionnement du *RTC*, qui atteint 238 millions de dollars en 2020;

Attendu que le *RTC* a affiché plus d'une soixantaine de postes à pourvoir au sein de son organisation à la fin avril 2020;

Attendu qu'un peu plus de la moitié du financement du *RTC* provient de la Ville de Québec, le reste du gouvernement provincial;

Attendu que monsieur Rémy Normand a ouvertement évoqué la possibilité d'obtenir des fonds supplémentaires des gouvernements supérieurs pour éponger le manque à gagner;

Attendu que l'*Association canadienne du transport urbain* (ACTU) a publiquement réclamé une aide d'urgence de plus d'un milliard de dollars d'Ottawa dans le contexte où la crise touche durement toutes les sociétés de transport du pays;

Attendu que l'administration du *RTC* a annoncé le 6 mai 2020 qu'elle faisait le choix politique de maintenir les tarifs actuels aux usagers, au moins jusqu'au 1^{er} juillet 2021;

Attendu que l'impact annuel de ce gel tarifaire devrait tourner autour de 750 000 \$;

Attendu que le président du *RTC* a souligné dans un communiqué de presse daté du 6 mai 2020, que « maintenir les tarifs actuels nous permet d'éviter d'ajouter une pression financière supplémentaire sur nos clients, dans ce contexte exceptionnel. Il s'agit d'un geste de solidarité »;

Attendu qu'au plus fort de la crise, le *RTC* a enregistré 30 000 déplacements par jour contre 150 000 en temps normal;

Attendu que plusieurs mesures sanitaires ont été déployées pour respecter les exigences de santé et de sécurité, autant des usagers que des employés du *RTC*;

Attendu que ces mesures nécessitent parfois des investissements monétaires de la part du *RTC*;

Attendu que le 18 juin 2020, les sociétés de transport collectif du Québec ont reçu une somme de 400 millions d'urgence de la part du gouvernement du Québec;

Attendu que le président du *RTC* a accueilli favorablement cette aide financière en mentionnant que cette dernière viendra soutenir les efforts de maintien de la qualité des services et de relance des activités économiques;

Attendu que le *RTC* a offert une aide financière de 75 000 \$ à l'industrie du taxi pour faire face à la pandémie;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la direction du *RTC* présente les faits saillants ainsi qu'un exposé complet de la situation des finances du *Réseau de transport de la Capitale* lors d'un comité plénier, avant le 20 septembre 2020.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0678 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2020, demandant que la Direction générale et le Service des finances présentent les faits saillants ainsi qu'un exposé complet de la situation budgétaire de la Ville de Québec - FN2020-036 (Ra-2216)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel FN2020-036. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la *COVID-19* a impacté de façon importante les finances de la Ville de Québec;

Attendu que différentes mesures ont été prises pour pallier ces impacts;

Attendu que l'administration Labeaume a gelé le taux de taxation résidentiel et commercial pour la prochaine année;

Attendu que certains revenus de la Ville de Québec ont dramatiquement chuté, notamment en ce qui a trait aux contraventions et aux parcomètres;

Attendu que plusieurs contrats ont été renouvelés sans appel d'offres;

Attendu que l'administration Labeaume a octroyé plusieurs subventions à différents organismes et entreprises dans le cadre de la pandémie;

Attendu que la Ville de Québec a accepté de réduire considérablement la valeur des permis de terrasses pour les restaurateurs, causant une perte de revenus de plus de 700 000 \$ dans les coffres de la Ville;

Attendu que la Ville de Québec a mis à pied 2000 employés temporaires, soit le quart de ses effectifs, en raison de la pandémie de la *COVID-19*;

Attendu qu'il s'agit de mesures drastiques;

Attendu qu'aucun plan ou mise à jour n'a été présenté ou adopté par les élus de la Ville de Québec depuis la mise en place de toutes ces mesures ou d'une évaluation de ces effets;

Attendu que des choix importants devront être faits en marge du prochain budget annuel de fonctionnement pour l'année 2021 ainsi que pour le programme quinquennal d'investissement présentés en décembre prochain;

Attendu que la Ville de Québec ne peut adopter de budget déficitaire selon les lois qui l'encadrent;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la direction générale et que le service des finances présentent les faits saillants ainsi qu'un exposé complet de la situation budgétaire de la Ville de Québec lors d'un comité plénier, avant le 30 septembre 2020.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0679 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2020, demandant la mise en place d'un programme de subvention pour des barils de récupération d'eau de pluie - PA2020-095 (Ra-2216)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2020-095. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'une interdiction d'arrosage a été requise du 17 au 30 juin 2020, pour préserver les réserves en eau potable;

Attendu que la Ville invite les citoyens à économiser l'eau potable en adoptant de « bonnes pratiques »;

Attendu que parmi les moyens proposés, il est recommandé de faire usage d'un baril récupérateur d'eau de pluie;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable en réduisant l'utilisation de l'eau potable;

Attendu que l'octroi de subventions est une mesure incitative importante;

Attendu que les villes de Laval, Chambly, Granby, Boucherville, Shawinigan, Repentigny, Sherbrooke et bien d'autres offrent à leurs citoyens une subvention à l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est proposé que la Ville de Québec se dote d'un programme de subvention à l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 6 Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Steeve Verret le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 49.

CV-2020-0680 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le programme *Rénovation Québec* - PA2020-073 (CT-PA2020-073) — (Ra-2214)

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 1 719 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le programme *Rénovation Québec*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0681 **Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'afficheurs de vitesse gérés par une application infonuagique (Appel d'offres public 64647) - AP2020-559 (CT-2457297) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Traffic Innovation inc.*, le contrat selon la solution A pour l'acquisition d'afficheurs de vitesse gérés par une application infonuagique, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme de 217 930 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64647 et à sa soumission du 30 avril 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0682 **Abrogation de la résolution CV-2020-0556 relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Envol et Macadam* en 2020 - BE2020-071 (Abroge CV-2020-0556) (Ra-2215)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'abroger la résolution CV-2020-0556 du 6 juillet 2020, relative au versement d'une subvention de 35 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Envol et Macadam* en 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0683 **Dénomination de deux bassins de rétention existants ou en construction sur le territoire de la ville de Québec - CU2020-044 (Ra-2215)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer officiellement les bassins de rétention ci-dessous :

- *Gadelliers*, bassin de rétention des;
- *Chanteclerc*, bassin de rétention.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0684 Entente de contribution financière entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, relative à la réalisation d'un livre consacré à la carrière de monsieur Guy Lafleur à Québec - CU2020-045 (Ra-2215)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de contribution financière entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative à la réalisation d'un livre consacré à la carrière de monsieur Guy Lafleur à Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 3° l'ajout budgétaire au montant de 20 000 \$ et son affectation audit projet.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0685 Dénomination d'un parc – District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - CU2020-047 (Ra-2215)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer le parc identifié sur le plan joint au sommaire décisionnel, *École-du-Nord*, parc de l'.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0686 Avenant au bail entre la Ville de Québec et la Gare d'autobus de la Vieille-Capitale inc., relatif à la location d'espaces situés au 300, rue Abraham-Martin – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-414 (Ra-2215)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'avenant au bail, en vertu duquel la Ville de Québec loue à la *Gare d'autobus de la Vieille-Capitale inc.* des espaces situés au 300, rue Abraham-Martin, connus et désignés comme étant les lots 1 314 520,

1 314 522, 1 314 523, 1 314 524, 1 314 525, 1 314 527, 1 314 528, 2 691 834, 1 314 517, 1 314 518, 1 314 521, 1 314 526, 1 314 532, 1 314 533, 1 314 534, 1 314 535, 4 473 633 et 4 473 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, arrondissement de La Cité–Limoilou, pour lequel des modifications sont requises, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit avenant.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0687 **Renouvellement du mandat d'un représentant de la Ville de Québec sur le conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminaux d'autobus de Québec - DE2020-507 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de renouveler le mandat de madame Kay Féquet, directrice de la Division des activités et de l'expertise immobilières du Service du développement économique et des grands projets, jusqu'au 17 septembre 2022, à titre d'administrateur représentant la Ville de Québec sur le conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminaux de la *Société de l'assurance automobile du Québec*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0688 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis aux 225 à 295, rue Lee et 60, rue de la Pointe–aux–Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 354 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2020-513 (CT-2495098) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

1° d'acquérir, à des fins municipales, sans garantie légale, l'immeuble sis aux 225 à 295, rue Lee et 60, rue de la Pointe–aux–Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 10 299,5 mètres carrés, avec bâtiments et dépendances dessus construits, propriété de *Gestion Alain Bélanger inc.*, pour une somme totale de 4 210 300 \$, plus les taxes applicables, comprenant 3 835 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, 365 000 \$ en dommages, taxes non applicables et 10 300 \$, plus les taxes applicables, pour des honoraires professionnels, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et des dépendances.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0689 **Entente entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, relative au projet du Sentier des Grands-Domains-de-Sillery dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le site patrimonial de Sillery et ses environs – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2020-525 (Ra-2215)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, relative au projet du Sentier des Grands-Domains-de-Sillery dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le site patrimonial de Sillery et ses environs, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0690 **Révision à la hausse de l'affectation annuelle à la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville et ratification de l'appropriation d'un montant à même la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville - FN2020-038 (CT-FN2020-038) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de réviser à la hausse le montant de l'affectation de l'exercice financier 2020 à la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville d'un montant de 419 800 \$ afin de l'établir à 35 719 800 \$;
- 2° de ratifier l'appropriation d'une somme de 35 719 800 \$ à la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville, tel que détaillé à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0691 Entente triennale entre la Ville de Québec et *Jeunes musiciens du monde*, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2020, 2021 et 2022 - LS2020-028 (CT-2495006) — (Ra-2215)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Jeunes musiciens du monde*, relative au versement d'un soutien financier annuel de 150 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0692 Modification de la résolution CV-2019-0937 – Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et 9332-8649 *Québec inc.*, en vertu de la résolution CV-2019-0937 relative au projet de prolongement de services municipaux sous la rue de l'Etna, entre la rue de l'Estacade et la route de l'Aéroport – District électoral de Val-Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2020-075 (Modifie CV-2019-0937) (CT-2485468) — (Ra-2215)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 15 mars 2020 entre la Ville de Québec et 9332-8649 *Québec inc.* en vertu de la résolution CV-2019-0937, relative au projet de prolongement de services municipaux sous la rue de l'Etna, entre la rue de l'Estacade et la route de l'Aéroport, qui :
 - Ajoute un nouvel « Attendu que » stipulant : « ATTENDU que le Titulaire effectuera, à l'été 2020, les travaux de construction du trottoir sur le côté nord de la rue de l'Etna, ainsi que d'une portion du trottoir du côté sud, aux frais de la Ville, tel que prévu à l'annexe E »;
 - Modifie l'annexe E relative à la participation financière de la Ville;
- 2° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ledit avenant;
- 3° de modifier la résolution CV-2019-0937 du 18 novembre 2019, par l'ajout du paragraphe suivant : « d'autoriser un investissement de 19 056,50 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de ladite entente ».

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0693 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour le lot 2 163 097 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - PA2020-098 (Ra-2215)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), de recommander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser la demande de monsieur Danny Fiset et de procéder à l'aliénation d'une partie du lot 2 163 097 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 449,8 mètres carrés, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0694 **Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité pour la réalisation de la mise à niveau et évolution des systèmes TFP – Gestion de la taxation, de la facturation et de la perception et PDI – Gestion et inspection des permis de construction - TI2020-010 (CT-TI2020-010) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 2015001-V pour hausser le niveau de réalisation du Service des technologies de l'information d'un montant de 7 000 000 \$;
- 2° d'approprier un montant de 7 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité pour la réalisation de la mise à niveau et évolution des systèmes TFP – Gestion de la taxation, de la facturation et de la perception et PDI – Gestion et inspection des permis de construction.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0695 Remplacement de la compensation environnementale d'une partie des lots 1 533 665 et 3 781 113 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2020-511 (Ra-2216)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la révocation du certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques autorisant le remblayage du lot 2 555 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, portant le numéro 7470-03-00028-01 et dont la Ville est cessionnaire;
- 2° d'autoriser que soient conservés à des fins d'espace de conservation naturelle le lot 2 555 783 et une partie du lot 6 360 925 du même cadastre, d'une superficie approximative de 5 778,8 mètres carrés;
- 3° d'autoriser que le lot 2 555 783 du même cadastre soit dans le futur *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH) et dans la banque de terrains faisant l'objet de suivis réalisés par l'*Organisme des bassins du bassin versant* ou, le cas échéant, tout autre organisme mandaté par la Ville;
- 4° de prendre tous les autres moyens raisonnables pour assurer la conservation à long terme de l'état naturel du lot 2 555 783 du même cadastre;
- 5° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer et transmettre tout document nécessaire à la révocation du certificat d'autorisation mentionné à la recommandation 1°;
- 6° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer et transmettre une lettre faisant état au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des décisions de la Ville résultant des recommandations 1°, 2°, 3° et 4°.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0696 Abrogation de la résolution CV-2020-0431 – Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge – Engagement de crédit relatif à l'entente triennale entre la Ville de Québec et la *Ludothèque de Sainte-Foy*, relative au versement par la Ville d'une subvention à l'organisme pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de le soutenir pour l'offre de service d'une ludothèque à la bibliothèque Monique-Corriveau - LS2020-193 (Abroge CV-2020-0431) (CT-2496281) — (Ra-2216)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2020-0431 relative à l'entente triennale portant sur l'octroi d'une subvention par la Ville de Québec à la *Ludothèque de Sainte-Foy*;
- 2° d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Ludothèque de Sainte-Foy*, relative au versement par la Ville d'une subvention à l'organisme pour les années 2020, 2021 et 2022 totalisant 121 549 \$ afin de le soutenir pour l'offre de service d'une ludothèque à la bibliothèque Monique-Corriveau, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 21 h 15.

CV-2020-0697 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le Centre d'appels et de soutien technique niveau 1 et service de soutien spécialisé Office 365 (2020-2025) (Appel d'offres public 73857) - AP2020-548 (Ra-2213)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *IBM Canada limitée*, du contrat pour le *Centre d'appels et de soutien technique niveau 1 et service de soutien spécialisé Office 365 (2020-2025)*, pour une somme de 3 579 080 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 31 octobre 2025, conformément à la demande publique de soumissions 73857 et aux prix unitaires de sa soumission du 24 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0698 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la déclaration de l'employeur concernant l'emploi exclusif d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale - Programmes de justice adaptée IMPAC - AJ2020-019 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation que la Ville de Québec se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des travailleurs sociaux à son emploi dans l'exercice de leurs fonctions, à indemniser le *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*, de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence de toute erreur ou d'une omission de ces travailleurs sociaux dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, même au-delà du lien d'emploi.

De plus, l'employeur renonce à tout recours récursoire contre ses travailleurs sociaux et contre l'*Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*, à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*. La présente résolution demeurera en vigueur tant qu'elle ne sera pas abrogée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0699 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle hébergée pour la gestion des entraves sur le réseau routier de la Ville de Québec (Appel d'offres public 64683) - AP2020-327 (CT-2479100, CT-2479603) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *GEWI Europe GmbH & Co. KG*, du contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle hébergée pour la gestion des entraves sur le réseau routier de la Ville de Québec, pour une somme de 1 725 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64683 et à sa soumission révisée du 3 avril 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0700 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession de contrats de *Trèvert inc.* à *Groupe Bel Cour inc.*, et l'intervention de la caution *Compagnie d'assurance Trisura Garantie* dans les contrats de tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains 2019, 2020 et 2021 - Lot 2 Secteur A2, lot 7 Secteur C1, lot 9 Secteur C3, lot 10 Secteur D1 (Appel d'offres public 53233) - AP2020-517 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de la cession des contrats de *Trèvert inc.* à *Groupe Bel Cour inc.* à compter de la date de résolution;
- 2° la prise d'acte de l'intervention de la caution *Compagnie d'assurance Trisura Garantie* dans les contrats de tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 53233) de *Trèvert inc.* à compter de la date de résolution jusqu'au 30 novembre 2021;
- 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0701 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels - Programme d'aide aux employés - (Appel d'offres public 73814) - AP2020-553 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Morneau Shepell Ltée*, du contrat de services professionnels - *Programme d'aide aux employés* (PAE), pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73814 et aux prix unitaires de sa soumission du 18 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0702 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec (Dossier 53137) - AP2020-555 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 125 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Nadeau Services conseils s.a.*, en vertu de la résolution CA-2019-0088 du 6 mars 2019 relative à des services professionnels pour des services-conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0703 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels - Audit des états financiers consolidés de la Ville de Québec et des comptes relatifs au vérificateur général de la Ville de Québec (Appel d'offres public 73885) - AP2020-560 (CT-2491608) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Mallette s.e.n.c.r.l.*, du contrat de services professionnels - Audit des états financiers consolidés de la Ville de Québec et des comptes relatifs au vérificateur général de la Ville de Québec - Années 2020 à 2024, pour une somme de 1 297 490 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73885 et à sa soumission du 8 juillet 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0704 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes de services professionnels juridiques relatives aux services requis dans le cadre de griefs syndicaux, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 (Dossier 74056) - AP2020-569 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification, jusqu'au 30 septembre 2021, des mandats confiés aux firmes d'avocats mentionnées en annexe (Dossier 74056) par le Service des ressources humaines dans le cadre de griefs syndicaux, selon les conditions négociées entre les parties, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0705 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté pour chargeuses - Entente à long terme (Appel d'offres public 73648) - AP2020-570 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Service d'Équipement GD inc.*, du contrat pour l'acquisition et l'installation de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté pour chargeuses - Entente à long terme, à compter de la date d'adjudication, pour une période de trois ans, pour une somme de 734 895 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73648 et à sa soumission du 16 juillet 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0706 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de systèmes de graissage central à long terme, neufs (Appel d'offres public 73924) - AP2020-571 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Lubrification Québec inc.*, du contrat pour l'acquisition et l'installation de systèmes de graissage central à long terme, neufs, à compter de la date d'adjudication pour une période de trois ans, pour une somme de 199 420 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73924 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 juillet 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0707 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'oxygène liquide (LOX) et la location des équipements d'entreposage - Traitement de l'eau (Appel d'offres public 73619) - AP2020-576 (CT-2494005) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Air Products Canada ltée*, du contrat pour la fourniture d'oxygène liquide (LOX) et la location des équipements d'entreposage - Traitement de l'eau, pour la période du 13 septembre 2020 au 12 septembre 2025, conformément à la demande publique de soumissions 73619 et aux prix unitaires de sa soumission du 8 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0708 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de don communautaire entre la Ville de Québec et la *Fondation de l'Association médicale canadienne*, relative au fonds COVID-19 d'aide communautaire pour les populations vulnérables - SC2020-002 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la convention de don communautaire entre la *Fondation de l'Association médicale canadienne* (FAMC) et la Ville de Québec, relative au versement d'un don communautaire de 226 000 \$ à la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au texte de ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° à la directrice du Bureau de la sécurité civile et au greffier de la Ville de signer cette même convention;
- 3° d'un ajout budgétaire au montant de 226 000 \$ et son affectation à des projets liés à la résilience des populations vulnérables et des intervenants communautaires appelés à les aider.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0709 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2020-029 (CT-DG2020-029) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 1 800 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;

- 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0710 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la révision à la baisse de l'affectation annuelle à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* et la ratification de l'appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* - FN2020-039 (CT-FN2020-038) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la révision à la baisse du montant de l'affectation de l'exercice financier 2020 à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* d'un montant de 419 800 \$ afin de l'établir à 14 280 200 \$;
- 2° la ratification de l'appropriation d'une somme de 14 164 700 \$ à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération*, tel que détaillé à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0711 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente-cadre entre l'*Union des municipalités du Québec* et *Énergir*, relative aux interventions d'*Énergir* dans l'emprise de rue - Approbation de l'entente entre la Ville de Québec et *Énergir* qui modifie et complète ladite entente-cadre - IN2020-017 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente-cadre signée le 29 octobre 2019 entre l'*Union des municipalités* et *Énergir*, relative aux interventions de cette dernière dans l'emprise des rues municipales;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Énergir*, concernant des conditions particulières relatives à l'entente UMQ;
- 3° au directeur du Service de l'ingénierie et au greffier de signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0712 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec relative au rôle d'Association touristique régionale pour la région touristique de Québec - OT2020-006 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec, relative au rôle d'Association touristique régionale pour la région touristique de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0713 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'Entente de développement numérique des entreprises touristiques 2018–2020 entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec - OT2020-008 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'Entente de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020 (EDNET) conclue en 2018 entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0714 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'adoption des rapports finaux et des demandes de réclamations finales déposés à la Communauté métropolitaine de Québec pour la mise en place de trames verte et bleue sur le territoire métropolitain, relativement à la mise en oeuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement - PQ2020-001 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'adoption des cinq rapports finaux et des demandes de réclamations finales pour le versement d'une aide financière relativement à la mise en place de trames verte et bleue sur le territoire de la *Communauté métropolitaine de Québec* et l'autorisation de leur diffusion. Les rapports sont en lien avec le protocole d'entente pour le financement des projets signé entre la Ville et la *Communauté métropolitaine de Québec*. Le protocole d'entente concerne le parc naturel de la Rivière-du-Berger, le parc du Château-d'Eau, le parc de la Rivière-Beauport, le parc naturel du Mont-Bélair et la base de plein air de Sainte-Foy, soit :

- *Rapport final et demande de réclamation pour versement d'aide financière - Parc naturel de la Rivière-du-Berger*, présenté par Claire Rhéaume, coordonnatrice et conseillère en environnement, Ville de Québec;
- *Rapport final et demande de réclamation pour versement d'aide financière - Parc Château-d'Eau*, présenté par Claire Rhéaume, coordonnatrice et conseillère en environnement, Ville de Québec;
- *Rapport final et demande de réclamation pour versement d'aide financière - Parc de la Rivière-Beauport*, présenté par Claire Rhéaume, coordonnatrice et conseillère en environnement, Ville de Québec;
- *Rapport final et demande de réclamation pour versement d'aide financière - Parc naturel du Mont-Bélair*, présenté par Claire Rhéaume, coordonnatrice et conseillère en environnement, Ville de Québec;
- *Rapport final et demande de réclamation pour versement d'aide financière - Base de plein air de Sainte-Foy*, présenté par Julie Bélanger, architecte et Claire Rhéaume, conseillère en environnement, Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0715 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro-Québec pour la réfection de l'entrée électrique à la station de traitement des eaux usées-Est - PV2020-010 (CT-2495122) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour la réfection de l'entrée électrique à la station de traitement des eaux usées-Est (phase 1), transmise par *Hydro-Québec* le 13 août 2020, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des projets industriels et de la valorisation, de signer ladite entente;

- 3° du versement d'une somme de 352 448,50 \$ (plus les taxes applicables), pour les travaux de la phase 1 à *Hydro-Québec*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à cette même entente, sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0716 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Rapport d'activités 2019 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec - PI2020-007 (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Rapport d'activités 2019* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec desservant l'agglomération de Québec et sa transmission au ministère de la Sécurité publique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0717 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système GEM – Gestion de l'évaluation municipale - TI2020-009 (CT-TI2020-009) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche PIQ 2015001-A pour hausser le niveau de réalisation du Service des technologies de l'information d'un montant de 3 000 000 \$;
- 2° l'appropriation d'un montant de 3 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM - Gestion de l'évaluation municipale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0718 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9421-4251 Québec inc., relative au versement d'une subvention dans le cadre des volets *Contribution d'amorçage et Investissements immobiliers et infrastructures de recherche* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Création d'un studio d'animation 2D* - DE2020-498 (CT-DE2020-498) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Création d'un studio d'animation 2D*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9421-4251 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$, dans le cadre des volets *Contribution d'amorçage et Investissements immobiliers et infrastructures de recherche* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0719 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention maximale pour l'organisation, par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels, de la 5^e édition de l'événement international BÉNÉFIQ, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* - DE2020-517 (CT-DE2020-517) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 150 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *BÉNÉFIQ 2020-2021*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention maximale de 150 000 \$ pour l'organisation, par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF), de la 5^e édition de l'événement international *BÉNÉFIQ*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce

projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0720 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et SAGE - Mentorat d'affaires, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Mentorat d'affaires 2020–2021 - DE2020-524 (CT-DE2020-524) — (Ra-2215)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 145 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Mentorat d'affaires 2020–2021*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *SAGE–Mentorat d'affaires*, relative au versement d'une subvention maximale de 145 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2020-0721 **Modification du Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2852 - PA2020-106 (Ra-2215)**

Monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de modifier l'article 1 du *Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2852, et l'article 1 de l'annexe I de ce règlement comme suit :

« Les mots " du Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale, R.V.Q. 959 et ses amendements " sont remplacés par les mots " d'un programme de subvention relatif à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale " ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0722 **Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2902, et dépôt du projet de règlement - PA2020-106 (Ra-2215)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui abroge le règlement d'emprunt R.V.Q. 2885, celui-ci étant rendu caduc vu l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt R.V.Q. 2852, portant sur le même objet.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2020-0723 *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54086Mb afin d'assurer sa conformité aux règles harmonisées relatives aux groupes d'usages en matière d'hébergement touristique, R.V.Q. 2805 - PA2020-080 (Ra-2209)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54086Mb afin d'assurer sa conformité aux règles harmonisées relatives aux groupes d'usages en matière d'hébergement touristique, R.V.Q. 2805.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0724 *Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, R.V.Q. 2831 - PA2020-071 (Ra-2212)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, R.V.Q. 2831.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0725 *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la procédure et à la régie interne, R.V.Q. 2834 - PA2020-071 (Ra-2212)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la procédure et à la régie interne, R.V.Q. 2834.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0726 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux escaliers urbains, R.V.Q. 2869 - PA2020-059 (Ra-2199)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux escaliers urbains, R.V.Q. 2869.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 21 h 51.

CV-2020-0727 *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2872 - PA2020-081 (Ra-2209)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2872.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0728 *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2880 - DE2020-375 (Ra-2212)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2880.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 22 h 23.

Vincent Dufresne
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Steeve Verret
Vice-président substitut

SO/ir